

COVID-19 | Proches aidants en centre hospitalier

Joliette, le 30 décembre 2021 – Devant la recrudescence du virus de la COVID-19 dans la région, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer les proches aidants des consignes lors de la visite d'un proche.

Présence des proches aidants en centre hospitalier

Nous sommes conscients de l'importance d'un proche au chevet d'un usager lors d'une période d'hospitalisation et les bienfaits que cette présence peut avoir sur la personne.

Dans le contexte actuel de la situation de la COVID-19, à compter d'aujourd'hui, le 30 décembre 2021, **deux proches aidants**, en alternance, seront autorisés au chevet d'un usager pour la durée complète de son hospitalisation au Centre hospitalier De Lanaudière ainsi qu'à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, pour éviter la progression des cas positifs à la COVID-19, et ce, en cohérence avec la consigne gouvernementale de limiter le plus possible les contacts lors d'une éclosion.

Considérant la transmission élevée du variant Omicron, la Direction du CISSS réitère l'importance de ne pas se présenter dans un milieu de soins ou un milieu de vie en présence de symptômes liés à la COVID-19 et de continuer à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires de base (lavage des mains, port du masque, distance physique de 2 mètres). Demeurons tous vigilants afin de protéger notre entourage, les employés du réseau et nous-mêmes.

Pour plus d'informations, visitez le www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière